



Réf. : OES/ADM01-16-18-09-25

Notification

Cinquante-huitième session de la Commission économique pour l'Afrique **Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique**

Tanger, 28 mars-3 avril 2026

1. Conformément à l'article 4 du Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Afrique, le présent document fait office de notification que la réunion de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique à la cinquante-huitième session de la Commission économique pour l'Afrique se tiendra au Palais des arts et de la culture à Tanger (Maroc), du 28 mars au 3 avril 2026.
2. Le débat ministériel sera précédé d'une réunion préparatoire, la quarante-quatrième réunion du Comité d'experts de la Conférence des ministres, qui s'ouvrira samedi 28 mars à 9 heures. Le débat ministériel débutera jeudi 2 avril à 9 h 30.
3. Le Comité d'experts se réunira du 28 au 30 mars, et le débat ministériel de la Conférence des ministres se tiendra les 2 et 3 avril.
4. Les projets d'ordre du jour de la réunion du Comité d'experts et du débat ministériel sont joints à la présente notification. La cinquante-huitième session de la Commission se tiendra sur le thème : « La croissance par l'innovation : exploiter les données et les technologies de pointe au service de la transformation économique de l'Afrique ». Les participants étudieront le rôle des technologies de pointe dans l'amélioration de la productivité et de la croissance sectorielles, ainsi que les possibilités offertes, les difficultés rencontrées et les moyens d'action possibles pour transformer les économies africaines grâce à des stratégies de croissance fondée sur l'innovation.
5. Au-delà des gains de productivité sectoriels, le thème est directement lié au positionnement stratégique de l'Afrique dans la gouvernance numérique mondiale. Au cours de la session, les participants examineront les possibilités offertes et les difficultés rencontrées qui sont d'actualité en Afrique. Ils envisageront des moyens de renforcer la souveraineté numérique, l'autonomie stratégique et la capacité de gouvernance du continent pour garantir le maintien de la compétitivité continentale dans les chaînes de valeur technologiques émergentes. Les participants examineront également les difficultés rencontrées dans la gouvernance des données, aborderont la question des risques de dépendance et d'exclusion technologiques et proposeront



des pistes pour affirmer la souveraineté numérique et accroître la présence continentale dans les cadres de gouvernance mondiaux.

6. Les séances plénières du débat ministériel commenceront par un dialogue de haut niveau sur le thème de la session, y compris un exposé aux ministres sur les tendances économiques mondiales actuelles, les difficultés rencontrées et les possibilités offertes pour l'Afrique. Viendront ensuite des séances plénières sur une série de sous-thèmes. Des experts de haut niveau venant d'Afrique et d'ailleurs examineront ces questions et des questions connexes, en vue de trouver des moyens d'action pouvant donner lieu à une action pour permettre aux membres de la Commission d'exploiter les données et les technologies de pointe au service de la croissance et de la transformation économique.

7. Les délégations sont priées de soumettre au Secrétaire de la Commission, avant le 14 février 2026, les noms de leurs représentants accrédités et, le cas échéant, des représentants suppléants et des conseillers qui participeront à la session.

8. Conformément à l'article 13 du Règlement intérieur, les pouvoirs des représentants et les noms des représentants suppléants et des conseillers doivent être communiqués au Secrétaire exécutif avant la première séance de la session. Veuillez envoyer une copie des pouvoirs, avant le 27 mars 2026, au Secrétaire de la Commission, à l'adresse : eca-soc@un.org, et soumettre l'original en personne, sur le lieu de la réunion.

9. Les participants doivent s'inscrire en ligne et joindre leur lettre d'accréditation. Il sera possible de s'inscrire en ligne à partir du 15 janvier 2026, en se connectant au site Web dédié de la Conférence, à l'adresse : www.uneeca.org/eca-events/fr/cfm2026. Les inscriptions devront être effectuées avant le 20 mars 2026 au plus tard. Des informations sur la session seront également disponibles à cette adresse.

10. Les participants préinscrits pourront retirer leur badge au comptoir des inscriptions du 26 mars au 2 avril entre 8 heures et 17 heures et le 3 avril entre 8 heures et 12 heures.

11. Les ordres du jour provisoires, les programmes de travail, une note d'information détaillée, les rapports techniques et les documents de travail pour les séances seront disponibles sur le site Web susmentionné. Les délégués sont priés de se rendre sur le site et de télécharger les documents avant les réunions.

12. Les communications concernant la session doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Secrétaire de la Commission
Commission économique pour l'Afrique
Tél. : +251 (0) 11 544-3754 ou +251 (0) 11 544-3378
Courriel : eca-soc@un.org